



BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A (Systèmes de Production) (2025-2027)

Le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36968/>

Libellé exact de la certification : BTS - Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens, option D : systèmes ascenseurs et élévateurs)

Code RNCP : 36968

Nom du certificateur : MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication de la certification : 19 octobre 2022



● PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

● PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat Général - Bac Technologique - Bac Professionnel).



● MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact obligatoire par mail : ufa@ddl-douai.fr ou téléphone : 03 27 98 47 43
- Inscription via Parcoursup recommandée
- Un entretien sur site vous sera proposé pour définir votre projet et les modalités d'inscription
- Un rendez-vous avec le chef d'établissement est obligatoire
- À l'issue de cet échange, un dossier de candidature vous sera remis
- Vous devrez ensuite rechercher une entreprise d'accueil pour établir votre contrat d'apprentissage

👤 L'UFA peut vous accompagner et vous orienter dans vos démarches

- Une fois l'employeur trouvé, le responsable de l'UFA prendra contact avec l'entreprise pour la mise en place du contrat

Début de formation : septembre 2024

Fin de formation : juillet 2026

Volume horaire : 1 351 heures

Inscriptions possibles jusqu'au 31 décembre 2024



📅 Délais légaux :

« La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)



● OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le jeune sera capable de :

- Intervenir en tant que technicien supérieur en maintenance sur des systèmes de production (option A), des systèmes énergétiques et fluidiques (option B), des systèmes éoliens (option C) ou des systèmes ascenseurs et élévateurs (option D).
- Réaliser des opérations de maintenance corrective et préventive pour garantir le bon fonctionnement, la fiabilité et la disponibilité des équipements industriels et techniques.
- Appliquer une démarche structurée d'investigation, analyser les dysfonctionnements, caractériser la chaîne de puissance et d'information, puis rétablir le fonctionnement d'un système.
- Mettre en service ou à l'arrêt un équipement, en respectant les procédures, les normes de sécurité et les exigences environnementales.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires, analyser les risques et contribuer à l'amélioration de la sûreté de fonctionnement des installations.
- Définir et mettre en œuvre des solutions d'amélioration technique, organisationnelle ou énergétique, y compris lors de l'intégration de nouveaux systèmes.
- Organiser les activités de maintenance : planification, coordination des interventions, gestion des priorités, suivi des coûts et mise à jour de la documentation technique.
- Réaliser des travaux de maintenance, des opérations de contrôle, d'inspection ou d'optimisation en s'appuyant sur des indicateurs de performance.
- Assurer la communication interne et externe du service : rédaction de rapports, transmission des informations, communication orale et écrite, y compris dans une langue étrangère.
- Participer à l'animation ou à l'encadrement d'équipes d'intervention, dans le respect des règles de qualité, de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.
- Comprendre l'organisation fonctionnelle, structurelle et temporelle des systèmes pour intervenir efficacement dans des environnements techniques variés.



● PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours possible :

- Licence pro mention maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie
- Licence pro mention maintenance et technologie : contrôle industriel
- Licence pro mention maintenance et technologie : organisation de la maintenance
- Licence pro mention maintenance et technologie : systèmes pluritechniques
- Classe préparatoire ATS ingénierie industrielle
- Licence pro CAPPI - Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels au Campus DDL.

Débouchés :

Le titulaire du BTS Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens, option D : systèmes ascenseurs et élévateurs) peut accéder à différents emplois :

- technicien / technicienne d'exploitation ;
- technicien / technicienne de maintenance en exploitation climatique ;
- technicien / technicienne de maintenance des ascenseurs ;
- technicien / technicienne de maintenance d'élévateurs ;
- technicien / technicienne de service après-vente de commande numérique ;
- technicien / technicienne de maintenance d'installations automatisées ;
- technicien / technicienne de maintenance de parcs éoliens ;
- chef / cheffe d'équipe de maintenance ;
- responsable de maintenance ; responsable d'entretien et de dépannage en maintenance industrielle ;
- chargé / chargée d'affaires en maintenance industrielle ; chargé / chargée d'affaires d'un service en exploitation climatique.





ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES en alternance est encadré par une équipe d'enseignants, en mesure de dispenser la formation en présentielle. Le rythme de l'alternance est de 2 semaines en entreprise / 1 semaines en UFA.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Nous proposons des évaluations et des devoirs surveillés chaque semaine de formation. Un BTS Blanc est aussi prévu en 2^{de} année.

VALIDATION

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

DURÉE DE LA FORMATION

Le BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES se déroule du 01/09/2024 au 30/06/2026 soit 1351 heures.

- 1^{er} année : 700 heures
- 2^e année : 651 heures

TARIFS DE LA FORMATION

Coût de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean BOSCO : handicap@cfajeambosco.fr

COORDONNÉES

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Mme Isabelle Leroux

Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

2025

LES TAUX POUR :

Taux de réussite aux examens	64 %
Taux de poursuite d'études	33 %
Taux d'interruption en cours de formation	12 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	60 %
Taux d'insertion dans un des métiers visés	60 %

VALEUR AJOUTÉE

- Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure
- Un point d'écoute pour les étudiants
- Les salles spacieuses équipées wifi
- Open space convivial
- Des formateurs professionnels
- Foyez convivial
- Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscrire-toi



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :
Mme Isabelle Leroux
Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

